

Pourquoi siéger au Conseil d'administration de Vosgelis ?

Porter la voix des salariés au coeur des décisions qui engagent l'avenir de l'Office

Siéger au Conseil d'administration de Vosgelis est important parce que c'est là que se prennent les grandes décisions qui déterminent l'avenir de l'Office. Ce n'est pas une instance purement symbolique.

Le CA décide des grandes orientations de Vosgelis

Le Code de la construction et de l'habitation prévoit que le CA « **règle par ses délibérations les affaires de l'office** ». Il décide notamment de la politique générale de Vosgelis, vote le budget et approuve les comptes, arrête les programmes de construction et de réhabilitation, définit les orientations en matière de loyers et d'évolution du patrimoine et donne quitus au Directeur général.

[Source : Légifrance - Code de la construction et de l'habitation](#)

Pourquoi la présence des salariés change la donne

Pour les salariés, y être représentés permet de ne pas découvrir les choix une fois qu'ils sont arrêtés. Les représentants peuvent disposer des informations stratégiques, comprendre les orientations prises, porter les conséquences sociales des décisions et faire entendre le point de vue des salariés au moment où l'Office décide de son avenir.

Dans les OPH, les représentants du personnel au CA disposent d'une voix délibérative : ils ne sont pas seulement présents pour écouter, ils participent au vote des décisions.

[Source : Légifrance - article L.421-8 du CCH](#)

A Vosgelis : 2 ou 4 représentants du personnel au futur CA

La réponse du Directeur général de Vosgelis apporte une information stratégique. Après les élections professionnelles de décembre 2026, la représentation au CA actuel continuera d'être assurée par le futur secrétaire du CSE jusqu'au renouvellement du Conseil d'administration prévu après les élections départementales de 2028.

2 collèges électoraux

2 représentants du personnel au CA

3 collèges électoraux

4 représentants du personnel au CA

C'est donc directement lié à notre dossier sur la classification et au troisième collège cadres. Le Code du travail prévoit effectivement que, lorsqu'il existe trois collèges électoraux, la représentation au CA passe de deux à quatre membres, avec notamment un représentant de la catégorie cadres.

[Source : Légifrance - article L.2312-72 du Code du travail](#)

Les élections de décembre comptent bien au-delà du seul CSE

Pour les salariés de Vosgelis, cela signifie très concrètement que les élections de décembre ne servent pas seulement à choisir des élus au CSE. Elles peuvent aussi déterminer qui portera leur voix au Conseil d'administration et, demain, combien de salariés participeront directement à cette instance.

C'est également pourquoi il est important que le SNT présente une liste solide, notamment chez les cadres. **Il nous manque aujourd'hui un homme pour compléter cette partie de la liste.** Ce n'est pas simplement une candidature supplémentaire : c'est la possibilité de renforcer la représentation du SNT dans les instances où se décident les orientations de Vosgelis.

Pourquoi est-il important d'être présent au Conseil d'administration de Vosgelis ?

Parce que c'est là que se décident la politique générale de l'Office, son budget, ses programmes de construction et de réhabilitation, l'évolution de son patrimoine et les grandes orientations qui conditionnent son avenir.

Être présent au CA, c'est permettre aux salariés de ne pas seulement subir ou commenter les décisions après coup : c'est porter leur voix au cœur même de la gouvernance de Vosgelis.

Et demain, selon la configuration des collèges électoraux, les salariés pourront disposer de 2 ou 4 représentants au Conseil d'administration.

Voilà pourquoi votre vote en décembre, et votre engagement sur les listes SNT CFE-CGC, comptent bien au-delà du seul CSE.

SNT CFE-CGC Vosgelis | snt-vosges.fr | sntvosges@vosges.fr

Document de référence : réponse du Directeur général de Vosgelis, octobre 2026, relative à la composition du Conseil d'administration.